

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte Relations fournisseur responsables Orléans et son Agglo s'engagent

« 1^{ère} ville et 3^{ème} agglomération de France à s'engager vis-à-vis de leurs fournisseurs »

La *Charte Relations fournisseur responsables*, co-élaborée par le Médiateur des entreprises et le Conseil des acheteurs de France (CDAF), a pour objectif d'inciter les donneurs d'ordres et acteurs publics à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs (PME, TPE, etc.). Elle vise à faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée entre ces derniers. Elle compte aujourd'hui environ 1 600 entreprises et organismes signataires, ce qui représente un volume d'achats de plus de 580 milliards d'euros.

Au travers de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'écosystèmes intelligents pour les entreprises, les acheteurs publics et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chacun. Cette Charte est avant tout pragmatique. Il ne s'agit pas d'engagements abstraits mais d'objectifs réalisables.

Objectifs premiers pour Orléans et son Agglo :

- S'inscrire dans une **relation partenariale durable et équilibrée**, bénéfique à la fois pour les collectivités et leurs fournisseurs (PME, TPE etc.) ;
- Poursuivre la logique de professionnalisation de la fonction achat mutualisée d'Orléans et de son Agglomération via un référent expert ;
- Améliorer les relations avec les entreprises, en désignant un « **Correspondant PME** »

La *Charte Relations fournisseur responsables* prévoit par ailleurs, pour chaque signataire :

- La mise en place d'indicateurs de suivi ;
- L'organisation de deux Comités de pilotage par an rassemblent les entreprises et organismes signataires : chacune d'entre-elles présente les avancées de son dispositif de mise en œuvre de la Charte sur le terrain.

Contacts Presse :

Orléans et Agglo : Julie Barbier | Tel.06-21-37-13-33 | julie.barbier@orleans-agglo.fr | www.orleans-agglo.fr

Médiation des entreprises : André Pierard | Tel. 01-53-17-87-97 | andre.pierard@finances.gouv.fr | www.mediateur-des-entreprises.fr

Les 10 engagements de la *Charte Relations fournisseur responsables* :

- 1- Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
- 2- Favoriser la collaboration entre donneurs d'ordres (entreprises et acteurs publics) et fournisseurs stratégiques (PME, TPE,...)
- 3- Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
- 4- Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
- 5- Apprécier le coût total de l'achat
- 6- Intégrer la problématique environnementale
- 7- Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
- 8- Les Achats : une fonction et un processus
- 9- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- 10- Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs